

**Information relative à l'entrée en vigueur de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la république de Slovénie, d'autre part**

L'accord intérimaire avec la Slovénie (JO n° L 344 du 31 décembre 1996), que le Conseil a décidé de conclure le 25 novembre 1996 et qui est en application provisoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997, entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1997, les notifications relatives à l'accomplissement des procédures prévues à l'article 51 de l'accord ayant été complétées à la date du 20 mai 1997.

---